

Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente
de la Région de Bruxelles-Capitale



Conception et Contrôle sprl
Mme A. Hecht,
Rue Draye, n°6
1320 Nodebais

Bruxelles, 4/07/2016.

Vos réf. : Votre demande du 16/06/2016

Nos réf. : C.1985.2263/15/BS

A rappeler s.v.p.

Personne à contacter : J-P. LABRUYERE

JPLABRUY@FIREBRU.BRUSSELS

tél : 0497/513.975

Adresse : avenue du Sippelberg, 2-10
1080 Molenbeek St. Jean

Madame, Monsieur,

Concerné : Institut des Ursulines, av. du Sippelberg, 10 à Molenbeek St. Jean
Construction de locaux scolaires, sur R+1.
Demande de permis d'urbanisme.

Composition du dossier

Maître de l'ouvrage : Institut des Ursulines ASBL
rue Jules Debecker, 71
1080 Bruxelles (02/771.35.06)

Architecte : Conception et Contrôle sprl
rue Draye, n°6
1320 Nodebais

Annexe : deux plans, datés du 7/6/2016, n° 14.542-2, n) 01/02 et 02/02, cachetés par le SIAMU-RBC
le 15 juin 2016.

Description

Le projet prévoit la construction de locaux scolaires sur 2 niveaux, avec une surface d'env. 250 m²
par niveau.

Antécédents

Avis du SIAMU-RBC du 25/2/2016, réf. A.1985.2263/14/BS

Réglementation générale

Le projet doit répondre aux textes suivants :

- l'A.R. du 12 juillet 2012, modifiant l'A.R. du 7 juillet 1994, fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire (les annexes 1, 2/1, 5/1 et 7 sont ici d'application) ;
- la NBN S21-204, relative à la protection contre l'incendie dans les bâtiments scolaires ;
- le Règlement général pour la Protection du Travail et le Code du Bien-être au Travail.

Avis du Service d'Incendie

Après examen des plans présentés, le SIAMU-RBC observe que le projet répond aux arrêtés, norme et règlements précités, et émet ainsi un avis favorable au projet, moyennant le suivi de la prescription suivante :

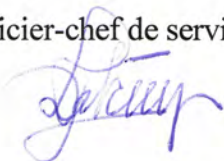
- 1.- La baie d'accès de la cage d'escalier, au rez-de-chaussée, doit présenter une largeur de passage de 1,20 m au moins. Le service d'incendie suggère la même largeur pour la baie à l'étage, et le demande si l'occupation de l'étage excède 60 personnes.

Par ailleurs, le service d'incendie attire l'attention sur les points principaux à respecter :

- 2.- Les éléments structuraux doivent présenter Rf 1h ou R60 au moins ; les éléments de charpente de toit ne doivent cependant posséder que Rf 1/2h ou R30 au moins.
- 3.- Le pavillon doit être équipé d'un système d'alerte et d'alarme réglementaire.
- 4.- Le pavillon doit être équipé d'un éclairage de secours conforme à la NBN C71-100 ; Les sorties seront indiquées au moyen des pictogrammes réglementaires.
- 5.- Le pavillon doit être protégé par un extincteur à 6 kg de poudre ABC, ou 6 l d'eau pulvérisée.
- 6.- L'installation électrique doit être contrôlée par un organisme agréé par le SPF des Affaires économiques et de l'Energie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

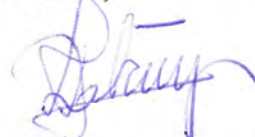
p= L'Officier-chef de service a.i.,



Cdt Ing. I. DEVIJVER

Cdt. ir. J-P LABRUYERE

L'Officier,



Cdt. ir. J-P. LABRUYERE

Toutes les cotations et niveaux sont donnés à titre indicatif, et sont à vérifier par les entrepreneurs avant la mise en oeuvre.
En cas d'erreur et/ou d'omission, ils doivent en aviser l'architecte immédiatement et par écrit sous peine d'en prendre toute la responsabilité.

Les fondations sont établies sur bon sol et à l'abri du gel avec un minimum de 0.80 m de profondeur.

Tous les ouvrages en béton armé et/ou métalliques seront calculés par un ingénieur spécialiste dont l'architecte n'assume pas la responsabilité.
En va de même pour tous les calculs de charge et de stabilité, comme pour les charpentes en bois.

SERVICE D'INCENDIE ET
D'AIDE MEDICAL URGENTE
SERVICE PREVENTION

15 JUN 2016

AV. DE L'HELIPORT, 15
B-1000 BRUXELLES
TEL: 02/208.84.30
FAX: 02/208.84.40

DATE INDICE

MODIFICATIONS

CONCEPTION ET CONTRÔLE SPRL

Constructions neuves
Transformations et rénovations
Architecture industrielle
Aménagements commerciaux


ARCHITECTE



Conception et Contrôle SPRL
Ariane HECHT Gérante
Rue Draye, n°6 1320 Nodebais
Tel: 010/86.10.58 Fax: 010/86.17.21

ENTREPRISE

MAITRE D'OUVRAGE


Administrateur

Institut des Ursulines ASBL
Rue Jules Debecker, 71
1080 Bruxelles

TECHNIQUE CONCERNEE:

A-Architecture
P-Parachevements
E-Electricite
C-Chauffage
B-Betons-coffrage
F-Betons-ferraillages
-
X-Abords-VRD

ADRESSE PROJET

Avenue du Sippelberg, 10
1080 - Molenbeek

PROVINCE

Brabant wallon

SITUATION CADASTRALE

Section D n° 96k2

NATURE DU PROJET

Construction de locaux scolaires

OBJET DU PLAN

Situation - Implantation - Vues en plan

ECHELLE 1/50-1/250

DATE 07/06/2016

N° DU DOSSIER

14.542-2

BON POUR

Permis d'urbanisme

Approbation
Permis d'urbanisme
Soumission
Execution

N° DE PLAN

01/02

INDICE

01

Ce plan est la propriété de l'architecte Ariane Hecht
et ne peut être utilisé que pour l'exécution du dossier

ETUDE AH

DESSIN SM


Toutes les cotations et niveaux sont données à titre indicatif, et sont à vérifier par les entrepreneurs avant la mise en oeuvre.
En cas d'erreur et/ou d'omission, ils doivent en aviser l'architecte immédiatement et par écrit sous peine d'en prendre toute la responsabilité.


Les fondations sont établies sur bon sol et à l'abri du gel avec un minimum de 0.80 m de profondeur.

Tous les ouvrages en béton armé et/ou métalliques seront calculés par un ingénieur spécialiste dont l'architecte n'assume pas la responsabilité.
Il en va de même pour tous les calculs de charge et de stabilité, comme pour les charpentes en bois.

			SERVICE D'INCENDIE ET D'AIDE MEDICAL URGENTE SERVICE PREVENTION
DATE	INDICE		15 JUIN 2016
MODIFICATIONS			AV. DE L'HELIPORT, 15 B-1000 BRUXELLES TEL: 02/208.84.30 FAX: 02/208.84.40

CONCEPTION ET CONTRÔLE SPRL

Constructions neuves Transformations et rénovations Architecture industrielle Aménagements commerciaux	ARCHITECTE  Conception et Contrôle SPRL Ariane HECHT Gérante Rue Draye, n°6 1320 Nodebais Tel: 010/86.10.58 Fax: 010/86.17.21
---	---

ENTREPRISE	MAITRE D'OUVRAGE  Administrateur Institut des Ursulines ASBL Rue Jules Debecker, 71 1080 Bruxelles
------------	--

TECHNIQUE CONCERNEE: A-Architecture <input checked="" type="checkbox"/> P-Parachevements <input type="checkbox"/> E-Electricite <input type="checkbox"/> C-Chauffage <input type="checkbox"/> B-Betons-coffrage <input type="checkbox"/> F-Betons-ferraillages <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> X-Abords-VRD <input type="checkbox"/>	ADRESSE PROJET Avenue du Sippelberg, 10 1080 - Molenbeek PROVINCE Brabant wallon SITUATION CADASTRALE Section D n° 96k2
--	---

NATURE DU PROJET Construction de locaux scolaires
OBJET DU PLAN Elévations - coupes

ECHELLE 1/50

DATE 07/06/2016

N° DU DOSSIER
14.542-2

N° DE PLAN
02/02

Permis d'urbanisme	BON POUR Approbation <input type="checkbox"/> Permis d'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Soumission <input type="checkbox"/> Execution <input type="checkbox"/>
--------------------	---

INDICE
01

Ce plan est la propriété de l'architecte Ariane Hecht et ne peut être utilisé que pour l'exécution du dossier

ETUDE	AH
DESSIN	SM